

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer, dans le local commercial situé au rez-de-chaussée adjacent à la façade du côté ouest du bâtiment portant le numéro 2070, boulevard De Maisonneuve Ouest, l'usage « restaurant », et ce, conformément au sous-paragraphe f) du paragraphe 1 de l'article 155.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 10 mai 2010, à 19 h, à la maison de la culture Frontenac, 2550, rue Ontario Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1104400003.

Montréal, le 17 avril 2010

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement